



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°DEL2026-063 - COMITE DES JUMELAGES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés :

Procurations : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Le jumelage permet la coopération entre deux communes, de deux Etats différents, dans une perspective européenne. Il leur permet d'organiser des rencontres et de développer un dialogue entre leurs populations, dans un objectif de prise de conscience de la citoyenneté européenne.

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue est jumelée avec la ville de Penicuik en Ecosse et d'Anagni en Italie. Ces jumelages sont animés par le comité des jumelages.

Celui-ci est administré par un conseil d'administration, auquel participent le Maire, membre de droit, et cinq membres désignés par le conseil municipal en son sein.

Il convient donc de désigner ces cinq membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;
Vu les statuts du comité des jumelages de L'Isle sur la Sorgue en date du 2 décembre 2016 ;

Considérant qui convient de désigner cinq membres du conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration du comité des jumelages ;

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (7 abstentions)

Article 1 : de désigner, pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration du comité des jumelages :

- Mme Marie Legars-Lavaure
- Mme Valérie Basin
- M. Éric Bruxelles
- M. Nicolas Valiente
- Mme Amandine Audouard

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 28 avril 2026

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 29 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.